Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_13-DE

CITÉ DE Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Le vingt-trois février deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de Mme Anne-Gaud MILLORIT, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Mickaël TARDIVEL, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON, Claire BIDET

Absents excusés : Fanny PROCUREUR donne pouvoir à Sophie FRAVAL LANGUILLE

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Mickaël TARDIVEL

D2026_13 : RESEAU DES BIBLIOTHEQUES « AU FIL DE L'EVRON » : MISE A JOUR CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

Le lundi 23 février, le conseil municipal actait l'adhésion de la commune de Moncontour au réseau des bibliothèques associant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy. Ce réseau permet d'élargir et de diversifier l'offre de services à la population par la mise en commun de fonds documentaires des bibliothèques partie prenante au réseau. Il permet aussi de partager des moyens humains et compétences en lien avec cette mission de lecture publique.

Le 20 mars 2023 était approuvée par le conseil municipal la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau.

Le réseau « Au Fil de l'Évron » connait une belle croissance depuis sa naissance début 2025, prouvant l'intérêt de la population pour ce service. Différentes réalisations ont pu être observées :

- Le choix du nom du réseau,
- La mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) commun entre les 5 bibliothèques,
- Un site internet bien fréquenté,
- Des visuels graphiques et supports de communication.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_13-DE

La charte d'organisation et de fonctionnement du réseau nécessite aujourd'hui d'être actualisée pour prendre en compte plusieurs évolutions, notamment :

- La mise à jour des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau,
- La mise à jour de la composition des comités technique et de pilotage,
- La modification de la cellule de coordination : l'agent de la commune de Quessoy, responsable de la bibliothèque et recruté à temps complet, sera affecté à 50% à la coordination du réseau en collaboration avec les autres responsables des 4 autres bibliothèques,
- La mise à jour de la participation financière de chaque commune au réseau, proportionnelle à la population de chacune d'entre elles.

Les bibliothèques municipales du réseau ambitionnent toujours d'atteindre les préconisations minimales ministérielles de 2 € par habitant. La mise en place d'un budget minimal d'acquisition est à la fois un gage d'équité entre les collectivités du réseau et l'assurance du bon renouvellement des collections.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération D2023-02-09 en date du 20 mars 2023 relative à l'adhésion de la commune de Moncontour au réseau des bibliothèques regroupant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy ;
Considérant les motifs exposés ci-dessus par Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau « Au Fil de l'Évron » amendée au 1er mars 2026 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Maire, Anne-Gaud MILLORIT

Le Secrétaire, Mickaël TARDIVEL